

Préambule : Les références institutionnelles aux programmes de l'enseignement de l'EPS et aux modalités d'évaluation certificative qui s'appliqueront lors de la session 2026 du concours externe du CAPEPS et du CAFEP sont celles en vigueur à la date limite des inscriptions à la session du concours 2026.

Épreuves écrites d'admissibilité

Préambule : Les deux épreuves d'admissibilité évaluent, de manière complémentaire, la maîtrise par le candidat de connaissances disciplinaires, sa capacité à les mobiliser pour discuter de l'évolution des enjeux éducatifs portés par l'EPS et à analyser des documents pour comprendre l'activité d'élèves en EPS afin de proposer des pistes d'intervention.

1° Première épreuve d'admissibilité

Cette épreuve consiste à répondre de manière argumentée à une ou plusieurs questions concernant les enjeux éducatifs portés par l'éducation physique et sportive et les activités physiques, sportives et artistiques. Il est attendu des candidats qu'ils mobilisent des connaissances historiques, sociales et culturelles pour montrer les évolutions contemporaines d'une discipline d'enseignement s'adressant à tous les élèves.

Cet écrit permet d'apprécier la capacité du candidat à construire une réflexion personnelle, argumentée et référencée avec une bonne maîtrise de la langue française.

Le sujet propose une thématique en lien avec le programme suivie d'un ensemble de questions, qui visent à aider les candidats à problématiser et à structurer leur réponse.

Les candidats devront organiser leur composition :

- en formulant une problématique tenant lieu d'introduction. Cette problématique doit mettre en avant les idées principales qui vont être défendues au cours du devoir,
- en rédigeant deux ou trois parties qui développent une argumentation,
- en proposant une ouverture faisant office de conclusion.

L'épreuve est notée sur 20. Une note inférieure ou égale à 5 est éliminatoire.

Coefficient : 2

Durée : 4 heures

Programme

L'évolution de l'Éducation physique et sportive depuis la fin du XIX^e siècle

1. Transmettre et adapter. Cet item invite à conduire une réflexion sur l'évolution de la leçon d'EPS pour répondre aux finalités et mutations de l'École. Il s'agit de prendre en compte les élèves dans leur diversité et l'adéquation entre les contenus, les pratiques pédagogiques et les modalités d'évaluation. Il faut tenir compte aussi bien de l'EPS obligatoire que des autres formes de pratique (association sportive, section sportive, enseignement de spécialité, etc.).

2. Le geste et l'effort. Cet item invite à interroger la dimension corporelle de l'éducation physique. Si la notion de geste renvoie davantage à une approche esthétique, technique et biomécanique du corps, celle d'effort est davantage associée à l'implication ou à l'engagement physique et psychologique des élèves, individuellement ou avec d'autres. Le geste et l'effort participent de la réalisation de

**Complément d'information concernant le
programme de la session 2026**

performances et contribuent, selon les contextes, à une meilleure santé et à une forme d'accomplissement physique, mental ou social, par l'EPS et le sport scolaire.

3. Débats et controverses. Cet item invite à inscrire l'enseignement de l'EPS dans un « champ conceptuel » où des acteurs se sont engagés pour proposer une vision de l'EPS. Entre recherche scientifique, positionnement idéologique et engagement syndical, ces acteurs, individuels ou collectifs, ont contribué à la définition de l'identité disciplinaire de l'EPS et de ses objets d'enseignement, notamment vis-à-vis de la sphère médicale et du monde sportif fédéral.

Le programme de la première épreuve d'admissibilité a pour vocation de cibler la préparation des candidats sur les notions sur lesquelles ils sont susceptibles d'être interrogés.

Trois principes seront retenus pour la conception du sujet d'écrit 1 de la session 2026 :

- Le sujet interrogera les candidats à partir d'une ou deux notion(s) explicite(s) ou implicite(s) du programme ;
- Il posera sur une question qui amènera le candidat à mobiliser les différents « items » du programme de façon à produire une réflexion problématisée, argumentée, contextualisée et personnalisée ;
- Il couvrira une période plus ou moins longue à partir d'un moment identifié (dans le respect du programme).

2° Deuxième épreuve d'admissibilité

Cette épreuve a pour objectif de vérifier la capacité des candidats à analyser un ensemble de documents relatifs à l'activité d'élèves en EPS, pour répondre à une ou plusieurs questions. Il est attendu des candidats qu'ils exposent et justifient des propositions pour favoriser le développement et les apprentissages des élèves en EPS, en s'appuyant sur des connaissances en sciences de la vie et en sciences humaines et sociales.

Les documents seront en nombre limité et d'un volume total de 3 pages maximum. Ils comprendront la description de l'activité d'élèves lors d'épisodes de leçons ou de séquences d'EPS ayant comme support des APSA inscrites au programme de la première épreuve d'admission (pour la session 2026, cette liste sera réduite aux seules APSA de la partie orale de cette épreuve).

Dans le cadre de cette épreuve, le jury vérifiera que le candidat est capable :

- de mobiliser des connaissances scientifiques pour analyser l'activité d'élèves ;
- de s'appuyer sur ces analyses pour proposer, justifier et illustrer des conditions favorables au développement et à l'apprentissage de ces élèves.

L'épreuve est notée sur 20. Une note inférieure ou égale à 5 est éliminatoire.

Coefficient : 3

Durée : 3 heures

Programme

Éducation et motricité

1. Activité et expérience des élèves dans les pratiques physiques, sportives et artistiques

Enjeux de l'item : La notion d'activité renvoie à ce que font réellement les élèves, **individuellement et collectivement**, en s'intéressant aux **ressources qu'ils mobilisent pour agir**, ainsi qu'aux **performances** qu'ils produisent. L'activité peut être appréhendée dans ses dimensions visibles et non visibles. La notion d'expérience engage une réflexion sur les dimensions subjectives de l'activité, notamment les **motifs d'agir, les sensations corporelles et les émotions**. Plus particulièrement, l'activité et l'expérience sont appréhendées dans le cadre de pratiques physiques, sportives et artistiques support de l'enseignement de l'EPS. Cela questionne notamment ce que vivent les élèves dans les formes de pratique proposées en EPS en référence à ce que vivent communément les

Complément d'information concernant le programme de la session 2026

sportifs et artistes dans les pratiques culturelles. Au regard des visées de l'EPS et selon la façon d'appréhender l'activité et l'expérience des élèves, différentes pistes d'intervention peuvent être envisagées.

2. Apprentissage moteur et techniques corporelles

Enjeux de l'item : Les techniques sont à appréhender comme des actions reconnues efficaces, partagées, formalisables et transmissibles. Cette notion appelle une réflexion sur les différentes **conceptions de la technique** en EPS et des manières de l'apprendre. Elle englobe la **diversité des techniques dans les activités physiques, sportives et artistiques**. La notion d'apprentissage moteur engage une réflexion sur les transformations motrices visées chez les élèves (**acquisition ou modification d'une manière d'agir, gain d'efficacité, stabilisation, automatisation, réinvestissement**). Il s'agit d'apporter un éclairage sur ce qui se passe lorsqu'un élève passe d'une organisation motrice initiale à une autre pour questionner les conditions favorables à ces transformations. Par exemple, **le rôle de l'erreur, le rôle de la connaissance du résultat, le rôle de la quantité et la qualité de pratique, le rôle de la verbalisation, le rôle des interactions avec autrui et le rôle du matériel** sont des conditions qui peuvent être éclairées par différentes théories de l'apprentissage moteur. Au regard des visées de l'EPS et selon les conceptions de la technique et de l'apprentissage moteur, différentes pistes d'intervention peuvent être envisagées.

3. Effort et bien-être

Enjeux de l'item : La notion d'effort désigne un engagement volontaire dont la nature, l'intensité et la durée peuvent être anticipées, mesurées (**types d'effort et charge de travail**), perçues et régulées (**perception et régulation de l'effort**) en fonction de l'objectif recherché. L'effort comporte un coût physique, cognitif ou affectif. Il peut être appréhendé par ses manifestations visibles ou par les processus physiologiques, psychologiques et sociologiques qui le rendent possible ou impossible. Il peut aussi devenir source de satisfaction (**goût de l'effort**). Comme l'effort, le bien-être est composite et multidimensionnel. Il correspond à un état global de satisfaction dans lequel une personne **se sent en harmonie avec son corps (image de soi), les autres (relations sociales) et son environnement**. Le bien-être est appréhendable à travers des critères objectifs ou subjectifs. Les notions d'effort et de bien-être peuvent être envisagées comme des conditions pour transformer les élèves dans le sens des visées de l'EPS, mais aussi comme des objectifs de l'EPS. Il en découle différentes pistes d'intervention.

4. Développement des adolescents

Enjeux de l'item : La notion d'adolescents invite à s'intéresser à la période de transition qui sépare l'enfance de l'âge adulte, et qui s'étend approximativement du début du collège jusqu'à la fin du lycée. Les adolescentes et adolescents peuvent être caractérisés par le rapport particulier qu'elles et ils entretiennent avec **leur corps, les autres élèves, les adultes, le risque et la règle**. L'étude de leur développement appelle différents éclairages scientifiques (physiologie, neurobiologie, psychologie, psycho-sociologie, sociologie, ethnologie, etc.). Elle permet de mettre en perspective une diversité des trajectoires d'apprentissage en fonction du développement des adolescents. La compréhension de l'adolescence comme un processus de transformation invite aussi à entrevoir cette période de la vie au travers de nouvelles opportunités autant que de vulnérabilités. Au regard des visées de l'EPS et selon les dimensions de l'adolescence mises en avant, différentes pistes d'intervention peuvent être envisagées.

Le programme de la seconde épreuve d'admissibilité invite à cibler la préparation des candidats sur les notions indiquées et les éléments clés de la notion sur lesquels ils sont susceptibles d'être interrogés. Le sujet portera sur une notion explicite du programme (ex : l'effort) ou sur un élément clé d'une de ces notions (ex : le goût de l'effort). En accord avec la présentation des enjeux de chaque item, le tableau 1 précise ces éléments clés. S'il est exclu d'interroger les candidats sur le croisement entre des notions d'un même item ou entre des items, ce programme invite toutefois à enrichir la maîtrise de chacune de ces notions par la connaissance des autres notions (ex : s'appuyer aussi sur la connaissance des adolescents pour répondre à un sujet qui porte sur l'effort). Enfin, il importe d'articuler la maîtrise de ces différentes notions avec celle des APSA de la liste de l'oral de la première épreuve d'admission qui seront le support des épisodes à étudier.

Concours externe L3 du Capeps et Cafep - Capeps

Complément d'information concernant le programme de la session 2026

Tableau 1. Éléments clés des notions présentes dans chaque item

Items	Notions	Éléments clés de la notion
1. Activité et expérience des élèves dans les pratiques physiques sportives et artistiques	Activité	<ul style="list-style-type: none"> • Activité individuelle et collective • Ressources mobilisées pour agir • Performances
	Expérience	<ul style="list-style-type: none"> • Motifs d'agir • Sensations corporelles • Emotions
2. Apprentissage moteur et techniques corporelles	Apprentissage moteur	<ul style="list-style-type: none"> • Conditions de l'apprentissage moteur (rôle de la connaissance du résultat, rôle de l'erreur, rôle de la quantité et qualité de pratique, rôle de la verbalisation, rôle des interactions avec autrui, rôle du matériel) • Transformations motrices (acquisition ou modification d'une manière d'agir, gain d'efficacité, stabilisation, automatisation, réinvestissement)
	Techniques corporelles	<ul style="list-style-type: none"> • Conceptions de la technique • Diversité des techniques corporelles dans les activités physiques, sportives et artistiques
3. Effort et bien-être	Effort	<ul style="list-style-type: none"> • Types d'effort et charges de travail • Perception et régulation de l'effort • Goût de l'effort
	Bien-être	<ul style="list-style-type: none"> • Image de soi • Relations sociales • Relations à l'environnement
4. Développement des adolescents	Développement des adolescents	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport à son corps • Rapport aux autres • Rapport au risque • Rapport à la règle

Épreuves d'admission

Préambule : Les épreuves d'admission évaluent la maîtrise du candidat à investir une posture d'enseignant d'éducation physique et sportive.

Première épreuve d'admission

Cette épreuve vise à apprécier la maîtrise et la capacité des candidats à mobiliser des techniques et des connaissances technologiques, institutionnelles et scientifiques au service de l'enseignement de l'EPS en assurant la sécurité des élèves. Elle est composée de deux parties.

Coefficient 5

L'épreuve est notée sur 20. La première partie compte pour 8 points, la seconde pour 12 points. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Première partie de l'épreuve - Prestation physique

Cette partie consiste en une prestation physique dans une activité physique et artistique (APSA) dans une liste, choisie par le candidat au moment de l'inscription, de trois activités appartenant à trois champs d'apprentissage différents. Il est attendu des candidats qu'ils mobilisent des techniques et des compétences professionnelles spécifiques aux APSA, y compris celles relatives à l'analyse de la performance réalisée au cours de l'épreuve.

Toutes les APSA retenues sont ouvertes aux femmes et aux hommes. Seuls les barèmes, codes et référentiels distinguent les prestations attendues.

La liste au sein de laquelle le candidat doit choisir trois APSA de trois champs d'apprentissage différents est la suivante :

Champs d'apprentissage (CA).	APSA
CA1	800 m / Javelot
	800 m / Pentabond
	Haies (120 m) / Javelot
	Haies (120 m) / Pentabond
	200 m nage libre
CA2	Course d'orientation
	Escalade
CA3	Danse
	Gymnastique sportive
CA4	Volley-ball
	Basket-ball
	Badminton

Concours externe L3 du Capeps et Cafep - Capeps

Complément d'information concernant le programme de la session 2026

Modalités pratiques :

Au moment de l'inscription au concours, le candidat choisit trois APSA dans trois champs d'apprentissage différents, parmi les CA1, CA2, CA3 et CA4, présentes dans la liste des prestations physiques de la première épreuve d'admission (cf. Tableau ci-dessus). Une APSA est tirée au sort par le jury pour la réalisation de la prestation physique. Celle-ci est notifiée sur « la feuille de route » remise à chaque candidat lors de l'accueil de la série pour laquelle il est convoqué.

La prestation physique des candidats qui est évaluée, est celle observée le jour du concours et ne peut se référer à un quelconque niveau de pratique préalable. L'évaluation au sein de chaque épreuve prend en compte conjointement la performance, le niveau technique et l'analyse de la performance réalisée. Cette évaluation s'effectue sur la base du référentiel d'évaluation établi par le jury pour chaque APSA et pour la durée de la session. Les épreuves s'inscrivent dans l'esprit de celles du concours du CAPEPS niveau Master 2. Pour aider les candidats dans le choix des APSA, ceux-ci peuvent se référer au rapport de la session 2025 du CAPEPS qui présente les niveaux d'exigence dans les différentes APSA.

Aucune adaptation des épreuves physiques n'est possible pour un candidat qui présenterait une inaptitude partielle permanente ou temporaire.

CA1

Athlétisme

L'épreuve consiste en un combiné athlétique sur la base du choix du candidat d'un ensemble de deux activités athlétiques conformément au programme du concours.

Les activités sont enchainées dans un ordre prédéfini par le contexte du concours. Pour la notation, la priorité sera donnée sur la performance maximale du candidat, essence principale du CA1.

Un projet de performance est demandé en amont des épreuves physiques.

800M / Javelot	800M / Pentabond	Haies / Javelot	Haies / Pentabond
----------------	------------------	-----------------	-------------------

Natation

Les candidats concourent sur une unique épreuve de 200m nage libre dans un bassin intérieur de 25 m en référence au règlement fédéral en vigueur au moment de l'inscription au concours. Un projet de performance est demandé juste avant la course.

CA2

Course d'Orientation

L'épreuve doit permettre au candidat de révéler sa capacité à s'engager dans un milieu boisé pour réaliser un parcours imposé à son plus haut niveau de performance. Le parcours proposé à partir d'une carte d'orientation aux normes IOF est évolutif sur quatre niveaux. Au départ, le candidat annonce un projet en choisissant le niveau du circuit sur lequel il envisage de s'engager. Ce projet initial n'est ni définitif, ni limitant dans les choix de difficulté en cours de parcours. Il peut évoluer au cours du déplacement. Le candidat peut utiliser une boussole, une montre (non géolocalisable et non connectée), un stylo. La carte ne peut pas être découpée pour séparer les définitions de postes (qui sont sur la carte).

Les téléphones portables sont interdits dès l'entrée dans la forêt. Par mesure d'équité, l'accès à la forêt est interdit aux accompagnateurs et aux candidats durant toute la durée du concours (y compris en dehors de leur session d'épreuve).

**Complément d'information concernant le
programme de la session 2026**

Escalade

L'épreuve d'escalade se compose de prérequis sécuritaires, de deux prestations en voie et d'une en bloc sur structure artificielle.

Dans un premier temps chaque candidat doit valider un ensemble de prérequis sécuritaires afin d'accéder à son épreuve pratique. Ces prérequis consistent à :

- Être capable de s'équiper d'un harnais double pontet correctement serré au-dessus des hanches.
- Installer un système d'assurage type tube avec un mousqueton automatique sur la corde, assurer en moulinette bloquer une chute imprévue et descendre le grimpeur au sol en toute sécurité.

En cas de non-validation d'un de ces prérequis, l'épreuve s'arrête immédiatement pour le candidat qui obtiendra la note de 0/20.

Dans un deuxième temps et à l'issue d'une période d'échauffement libre, le candidat accède à un circuit dans lequel il produit une performance sur des secteurs voies et des secteurs blocs, entrecoupée de temps de récupération. Chaque secteur est composé de niveaux différents de difficultés (4C à 6C pour le secteur voies et 4B à 6A pour le secteur blocs) parmi lesquels il est attendu que le candidat s'engage à son meilleur niveau. Les chaussons et la magnésie (liquide ou en poudre) sont à la charge des candidats. Les harnais et les autres éléments de sécurité sont fournis par le concours.

Aucun accompagnateur, spectateur ne sera autorisé sur l'ensemble de l'épreuve par mesure d'équité.

CA3

Danse

L'épreuve de danse se déroule en deux temps.

Temps 1 : Le solo

La prestation doit être comprise entre une minute et quinze secondes et une minute et quarante-cinq secondes. Le chronomètre démarre et s'arrête au premier et dernier élément chorégraphique (mouvement, son, voix, respiration...).

Le candidat doit formaliser son processus de création artistique dans une note d'intention écrite qu'il remet au jury à l'appel. Cette note d'intention fait explicitement référence à une œuvre artistique (chorégraphique plastique, littéraire...). La note d'intention n'est pas un descriptif linéaire de la chorégraphie et de l'œuvre mais un outil pour communiquer les éléments inspirants de l'œuvre, qui ont permis au candidat de composer sa chorégraphie. Le candidat doit indiquer :

- **son nom et prénom**
- **le titre de sa composition**
- **le nom de l'œuvre de départ, avec une photo ou un extrait de texte**
- **les références du monde sonore**
- **5 à 10 mots clés mis en évidence, inducteurs du projet.**

Tout autre support qu'un format A4 pour cette note d'intention ne doit pas dépasser un volume de 30X30X42cm.

Pour le candidat utilisant un support sonore, l'enregistrement sur deux clés USB (une de recharge) au format MP3, doit impérativement être calé sur le temps de son solo (un seul fichier calé avec des fondus si montage). Le nom du fichier est le nom-prénom du candidat avec le titre de la musique.

La scénographie et notamment la tenue, doit être pensée au regard du projet et en lien avec l'œuvre. La nudité n'est pas autorisée.

En cas d'installation, un temps de deux minutes maximum est accordé. De même, la remise en état à l'identique de l'espace scénique ne doit pas excéder deux minutes et doit être anticipée par les propres moyens

Complément d'information concernant le programme de la session 2026

du candidat (balais...). Pour les solos, le matériel est strictement personnel et ne peut pas être prêté à d'autres candidats. Le feu, l'eau la peinture et les éléments volatils (poudres, sable...) sont interdits ; dans le cas d'une utilisation de ruban adhésif, scotch ou autre, ce dernier ne doit laisser aucune marque sur l'espace scénique après enlèvement (trace de colle, adhérence du scotch, etc.)

La préparation du candidat doit permettre la réalisation d'un projet expressif singulier. La mise en œuvre d'une motricité expressive au plus haut niveau de performance est attendue.

Tous les styles de danse peuvent être au service de sa démarche artistique.

L'évaluation initiale du candidat est réalisée lors de son solo et permet de le placer dans un bandeau.

Temps 2 : La composition collective en duo ou trio

A l'issue de la présentation des solos, des duos ou trios sont établis par les jurys. Les candidats disposent alors d'environ 30 minutes pour composer un duo ou un trio d'une durée de 45" à 1', à partir de leurs solos initiaux, sans support musical. Le chronomètre démarre et s'arrête au premier et dernier élément chorégraphique (mouvement, son, voix, respiration...).

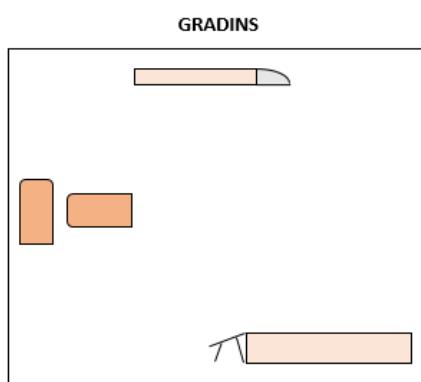
Cette composition permet d'affiner l'évaluation du rôle de chorégraphe, à faire des choix pertinents pour transformer des solos, au service du duo ou trio (dans leur exploitation et leur mise en relation). Tout ou partie des éléments de scénographie (tenue notamment) peut évoluer entre le temps 1 et le temps 2 au service du duo ou trio. Un titre est donné à cette nouvelle création, soulignant l'intention artistique du duo/trio.

L'évaluation finale du candidat reste individuelle, elle prend en compte le temps de préparation, de composition et de restitution.

Matériel mis à disposition : tapis de danse de 11m de large sur 8m de profondeur. Les candidats doivent amener des feuilles, un chronomètre et des stylos.

Gymnastique

A l'issue d'un échauffement, chaque candidat remplit un synopsis (ou fiche d'enchaînement) qu'il transmet au jury, sur lequel doit figurer le choix des difficultés présentées et leur ordre de présentation. Puis les candidats réalisent un parcours gymnique au sol répondant aux cinq exigences de composition du code CAPEPS, liées de manière fluide. La durée de ce parcours se situe entre 30 sec et 1min10.

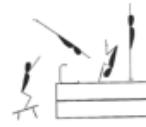
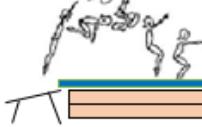
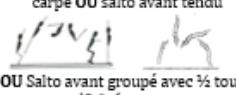
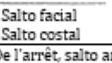
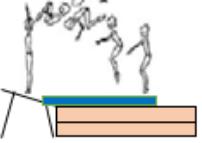


- Le matériel (tapis, mini-trampoline, tremplin et module du franchissement) sera prédisposé sur le praticable et restera inchangé. Seul le module de franchissement pourra être tourné avant le début de la prestation.
- L'ordre des éléments est libre.
- Les tapis de réception seront à hauteur du mini trampoline et du tremplin
- Les dimensions du module de franchissement sont les suivantes : hauteur entre 90cm et 1m, longueur entre 1m20 et 1m60.
- Les candidats se présenteront dans une tenue proche du corps (cycliste et shorty acceptés). Les bijoux sont à retirer, les poignets de force sont autorisés à la charge du candidat.

Performe dans son enchaînement, revient à être capable d'assurer la reconnaissance de toutes les exigences à leur plus haut niveau de difficulté tout en maîtrisant leur exécution.

Concours externe L3 du Capeps et Cafep - Capeps

Complément d'information concernant le programme de la session 2026

RÉALISATION D'UN PARCOURS GYMNIQUE COMPOSÉ DE 5 EXIGENCES					
EXIGENCES DE COMPOSITION	NIVEAU 1 0,5 pt	NIVEAU 2 1 pt	NIVEAU 3 1,5 pts	NIVEAU 4 2 pts	NIVEAU 5 2,5 pts
TOURNER ET VOLER 1 élément	Quelques pas d'élan, roulade avant élevée 	Quelques pas d'élan salto avant avec aménagement matériel 	Quelques pas d'élan salto avant avec aménagement matériel 	Quelques pas d'élan salto avant  OU Salto tendu avec tremplin	Quelques pas d'élan salto avant carpé OU salto avant tendu  OU Salto avant groupé avec ½ tour  OU Salto facial OU Salto costal 
			De l'arrêt, salto arrière 	De l'arrêt, salto arrière 	De l'arrêt, salto arrière 
SE RENVERSER 1 élément	ATR une jambe OU De la position accroupie, placement du dos montée jambes fléchies jusqu'à l'ATR	ATR jambes serrées OU ATR roulade bras fléchis OU Départ à genoux, placement du dos montée jambes fléchies OU Roulade arrière à l'ATR bras fléchis	ATR ¼ valse OU ATR roulade avant, bras tendus OU Roulade arrière à l'ATR bras tendus OU Départ à genoux, placement du dos montée jambes tendues	ATR valse OU Souplesse avant OU Souplesse arrière	ATR double valse OU ATR en force jambes serrées ou écartées
UNE SERIE ACROBATIQUE 1 série	Roulade avant élevée + roulade avant	Roue pied-pied roulade arrière (retour libre sur les pieds) OU Roue ronde OU Roulade avant + roue	Roue pied-pied roulade arrière piquée à l'ATR OU Saut de mains roulade avant OU Saut de l'ange + roulade avant élevée OU Saut de mains un pied roue (ou ronde)	Rondade salto arrière OU Rondade flip OU Saut de mains 1 pied saut de mains 2 pieds OU Saut de mains + roulade avant élevée	Saut de mains salto avant (groupé, carpé, tendu) OU Salto avant décalé rondade OU Rondade salto arrière corps carpé ou tendu OU Rondade flip salto (groupé, carpé, tendu)
UNE SERIE DE SAUT (Ordre des éléments libre) 1 série	Saut groupé + saut ½ tour	Saut de chat + saut ½ tour OU Saut groupé ½ tour + saut ½ tour	Saut de chat ½ tour + saut tour complet OU Saut cosaque + saut ½ tour OU Saut groupé + saut tour complet OU Saut de chat + Saut groupé ½ tour OU saut de chat + Saut tour complet	Saut cosaque + saut tour complet OU Saut de chat + Saut groupe un tour OU Saut groupé + saut tour et demi OU Saut carpé (serré ou écarté) + saut tour complet	Saut carpé écart ou serré + saut tour et demi OU Saut changement de jambe + saut enjambe
UN FRANCHISSEMENT 1 élément	Saut du voleur 	Reverse OU 	Passement 	Saut de chat obstacle en largeur 	Saut de chat obstacle en longueur  OU Dash 

**Complément d'information concernant le
programme de la session 2026**

CA3

Badminton

L'épreuve de badminton est non mixte et se déroule en trois phases :

- Phase 1 : L'échauffement.
- Phase 2 : Brassage et identification du niveau de maîtrise sous la forme d'un tournoi en « ronde suisse ».
- Phase 3 : Matchs avec projet de jeu choisi, par le candidat, parmi trois propositions.

Dans cette phase, le jury affine le niveau de maîtrise et apprécie la capacité de chaque candidat à choisir et réguler les stratégies et tactiques permettant de faire basculer le rapport de force en sa faveur.

Les candidats sont regroupés dans des poules homogènes. Ils effectuent deux matchs chacun. Lors de cette phase, chaque match se déroule en trois manches de 11 points face au même adversaire.

- Manche 1 : phase exploratoire sans projet de jeu annoncé.

- Manche 2 et 3 : Chaque joueur s'efforce d'appliquer un projet choisi en gagnant le maximum de points. Le candidat peut changer (ou non) de projet entre les manches 2 et 3. Cette actualisation du projet est argumentée auprès du jury (entre 1 à 3 minutes) à travers une analyse de la pertinence du projet choisi et de sa régulation. Cette argumentation prend appui sur des faits de jeu significatifs.

L'objectif de cette phase est double : Remporter le maximum de points tout en remportant le maximum de « points projet ». Tous les points marqués sont cumulés sur la totalité des matchs.

Projet 1 Rompre par la vitesse	Projet 2 Rompre par la fixation et le placement des volants	Projet 3 Rompre par la défense et le contre
-----------------------------------	--	--

Tout au long de l'épreuve, il est attendu que les candidats s'engagent avec une attitude éthique notamment lors de leur prestation en tant qu'arbitre-observateur.

Les candidats doivent apporter leur propre matériel, homologué FFBad. Le jury conseille aux candidats de se présenter avec deux raquettes. Les volants plastiques sont fournis par le concours, cependant, avec l'accord préalable des deux adversaires un match peut être joué avec des volants en plume qui restent à la charge des candidats.

Basket-ball

L'épreuve se déroule en deux phases distinctes de jeu.

Lors de la première phase, les candidats évoluent sur des oppositions en trois contre trois sur un demi-terrain règlementaire. Lors de cette phase, les candidats peuvent passer par les rôles de joueur et d'arbitre. Il est demandé à chacun d'être en possession d'un sifflet avec cordon.

La seconde phase consiste en un match à quatre contre quatre sur terrain règlementaire entier.

Un temps mort par mi-temps permet aux candidats de se concerter et d'opérer des choix stratégiques et tactiques dans le cadre du projet de jeu de l'équipe.

Les ballons spécifiques au 3 contre 3 sur demi-terrain sont utilisés. Pour la seconde phase les ballons sont de taille six pour les femmes et sept pour les hommes.

Volley-Ball

L'épreuve se déroule en trois phases.

Phase 1 : phase d'échauffement

Phase 2 : phase de brassage

**Complément d'information concernant le
programme de la session 2026**

En opposition en 4 contre 4 sur un terrain de 9 mètres sur 16 mètres. Elle permet la constitution de groupes de niveaux. Les ballons qui franchissent le plan du filet doivent être joués avec au moins 1 pied au contact du sol.

Phase 3 : phase d'ajustement

Elle consiste en des rencontres de 2 contre 2 par poules homogènes de joueurs, sur un terrain de 5 mètres sur 16 mètres.

Pour les phases 2 et 3, le jury se réserve la possibilité d'intervenir sur les rotations de joueurs, notamment au service.

La hauteur du filet est de 2,24 mètres pour les femmes et 2,43 mètres pour les hommes

Le jury appréciera la capacité de chaque candidat à choisir et réguler si besoin les stratégies et tactiques individuelles et collectives permettant de faire basculer le rapport de force en sa faveur.

Deuxième partie de l'épreuve - Oral

La deuxième partie de l'épreuve est un exposé suivi d'un entretien avec le jury. Elle vise à analyser l'activité d'élèves engagés dans une situation d'apprentissage au cours d'une leçon d'EPS, à partir d'un enregistrement vidéo et d'éléments de contexte, pour proposer ensuite et justifier une situation d'apprentissage. La qualité de la communication orale et des interactions avec le jury est attendue pour cette partie d'épreuve.

Durée :

- Préparation : 2 heures
- Oral : 1 heure commençant par un exposé de 15 minutes

Lors de la phase de préparation, le candidat dispose :

- d'un enregistrement vidéo, extrait d'une leçon d'EPS, d'un groupe réduit d'élèves engagés dans une situation d'apprentissage dans une APSA inscrite au programme de l'épreuve. Cet enregistrement, d'une durée comprise entre 1'45" et 2'15", pourra être visionné autant de fois que le candidat le souhaite sur une tablette individuelle.
- d'un document présentant le contexte d'enseignement constituant le cadre d'analyse support de la leçon. Ce document synthétique pourra notamment comprendre :
 - o L'établissement (Collège, Lycée Général et Technologique ou Lycée Professionnel)
 - o Le niveau de classe
 - o L'APSA
 - o Le positionnement de la leçon dans la séquence
 - o La description des caractéristiques des élèves en EPS
 - o Des objectifs éducatifs
 - o Les objectifs de la séquence dans l'APSA d'où est extrait l'enregistrement vidéo.
 - o La description de la situation d'apprentissage filmée
- d'extraits des programmes en vigueur renvoyant aux AFC, AFL, AFLP du niveau de classe concerné par la question posée.

**Complément d'information concernant le
programme de la session 2026**

Format possible du sujet posé au candidat

À partir des documents fournis (fiche contexte et enregistrement vidéo) :

- Caractérisez et expliquez l'activité des élèves.
- Proposez et justifiez un ou des objectifs d'apprentissage qui vous semblent pertinents pour ces élèves.
- Proposez une situation d'enseignement-apprentissage permettant d'atteindre ce ou ces objectifs.

Lors de la phase d'entretien avec le jury :

L'enregistrement vidéo pourra être utilisé par le candidat pendant l'exposé, et par le jury et le candidat lors de la phase d'entretien. La tablette est un outil interactif de communication avec le jury.

Lors de l'entretien, les pistes de questionnement suivantes peuvent être investiguées :

- Analyse de l'activité du groupe d'élèves (comportements observés, dimensions de l'activité prises en compte, hypothèses explicatives)
- Explication et justification des objectifs d'apprentissage
- Proposition de la situation (conception, animation, régulation)
- Ouverture à l'échelle de la séquence (évolution des apprentissages dans la séquence)

Lors de l'entretien, le candidat sera amené à approfondir l'ensemble de ses propositions, en mobilisant des connaissances institutionnelles, scientifiques, technologiques de l'APSA

Liste des APSA supports de l'enregistrement vidéo :

Champs d'apprentissage	APSA
CA1	Relais vitesse
CA2	Sauvetage
CA3	Arts du cirque / Acrosport
CA4	Tennis de table / Handball / Lutte
CA5	Step / Musculation

Deuxième épreuve d'admission : Épreuve d'entretien

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier la capacité du candidat à :

- se projeter dans le métier de professeur ;
- transmettre et incarner les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons) ;
- comprendre les grands enjeux liés à la transition écologique ;

**Complément d'information concernant le
programme de la session 2026**

- appréhender l'épanouissement de l'élève dans toutes ses dimensions.

Durée totale de l'épreuve : 35 minutes - Coefficient : 3

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Structure de l'épreuve

Premier temps de l'épreuve (15 minutes) :

- il débute par une présentation, d'une durée de cinq minutes, par le candidat de sa motivation et des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant notamment les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury pendant dix minutes.

Deuxième temps de l'épreuve (20 minutes) :

- il commence par la réponse du candidat (sans temps de préparation) à une question posée par le jury. Cette question est relative à une thématique concernant les valeurs de la République, les enjeux liés à la transition écologique, à l'épanouissement de l'élève, en lien avec l'EPS. Cette question invite le candidat à donner un point de vue et à prendre position ;
- l'échange se poursuit par un approfondissement de la réponse du candidat et par un élargissement aux autres thématiques.

Précisions concernant les 4 thématiques de l'épreuve :

- 1- Se projeter dans le métier de professeur d'EPS consiste pour les candidats et les candidates à :

Faire valoir un niveau de connaissance et de compréhension sur :

- Les valeurs et les principes qui fondent l'Ecole en relation avec un projet de société,
- L'organisation des établissements scolaires et du système éducatif français,
- Les compétences et les missions d'un enseignant d'EPS et les fonctions qu'il peut exercer au sein d'un EPLE.

S'intéresser, faire preuve de curiosité, construire son esprit critique sur :

- Les grands enjeux actuels de l'Ecole,
- L'actualité du Système Educatif, les questions vives du moment,
- Sa posture et son engagement à venir en tant qu'enseignant.

- 2- Transmettre et incarner les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public, en EPS consiste pour les candidats et candidates à :

- Connaitre les droits et les obligations du fonctionnaire dont la neutralité,
- Adopter, en toutes circonstances, une posture éthique,
- Respecter et faire respecter la loi,
- Faire vivre et promouvoir les valeurs de la République dans sa pratique professionnelle,
- Lutter contre les discriminations et les stéréotypes.

- 3- Comprendre les grands enjeux de la transition écologique en EPS consiste, pour les candidats et les candidates à :

Complément d'information concernant le
programme de la session 2026

- Relier la pratique physique des élèves aux enjeux de santé, de durabilité et de respect de l'environnement,
- Apprécier l'impact et les effets sur l'environnement, des activités physiques, des pratiquants, des déplacements, des équipements,
- Donner à l'élève, futur citoyen, les moyens de faire des choix judicieux, de prendre des décisions et des initiatives, d'agir de manière lucide et responsable.

Afin de préciser les contours de la transition écologique (concept protéiforme), nous vous informons que les thématiques suivantes, extraites du guide « Agir pour la transition écologique dans les écoles, les collèges et les lycées » paru en juin 2023, seront plus particulièrement ciblées dans la conception des sujets pour la session 2026 :

- Le développement des mobilités propres
- La préservation de la bio diversité
- La sobriété numérique
- La réduction des déchets

4- Appréhender l'épanouissement de l'élève en EPS dans toutes ses dimensions consiste pour les candidats et candidates à :

- Avoir un niveau d'exigence et d'ambition pour tous les élèves en EPS,
- Favoriser le plaisir, le bien-être physique, mental et social de tous les élèves,
- Permettre le développement des potentialités de tous et de chacun,
- Favoriser la rencontre avec l'autre et l'ouverture culturelle,
- Promouvoir un engagement durable dans les activités physiques,
- Favoriser l'engagement et les prises d'initiative de tous et de chacun,
- Lutter contre toutes formes de harcèlement.

Exemples de questions possibles pour commencer le deuxième temps de l'épreuve

- Dans un lycée général et technologique, les enseignants décident de ne pas programmer l'acrosport car certains parents se sont plaints des contacts corporels dans cette APSA. Qu'en pensez-vous ?
- Il existe, en EPS, des barèmes différents pour les filles et pour les garçons. Qu'en pensez-vous ?